AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026255-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026255

2026/

Ville de
RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/255

Objet : Autorisation de signature du feuillet d'adhésion à la solution électronique des conventions d'objectifs et de financements d'actions sociales avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre, à 18 h 45, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 octobre 2026, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 39
Présents à la séance : 34
Excusés représentés : 4
Absent : 1

* Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli*, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Claudine Lechopier, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Yannick Lefranc, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Sophie Kelkoula, Souad Medani, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :
Cérine Fourti à Dicle Yildirim-Bakir, Farida Ouaret à Wafae Amar, Christian Matshiam à Bilel Moumni, Stéphane Raffalli à Souad Medani

Absents :
Virginie Orus

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026255-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026255

V.

2026/

DELIBERATION N°2026/255

OBJET : Autorisation de signature du feuillet d'adhésion à la solution électronique des conventions d'objectifs et de financements d'actions sociales avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Parentalité

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Civil et notamment son article 1366 visant à encadrer la validité de la signature électronique,

VU le feuillet d'adhésion à la solution de signature électronique transmis par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

VU la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 6 octobre 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

CONSIDÉRANT la nécessité de renseigner les coordonnées de référence dont la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne fera usage pour l'année 2026, et années suivantes par tacite reconduction,

APRÈS DÉLIBÉRATION

2026/

AUTORISE Madame le Maire à signer le feuillet d'adhésion à la solution de signature électronique de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et tous les documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture le : 16 OCT. 2026
Publié le :
Notifié le : 16 OCT. 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

2026/

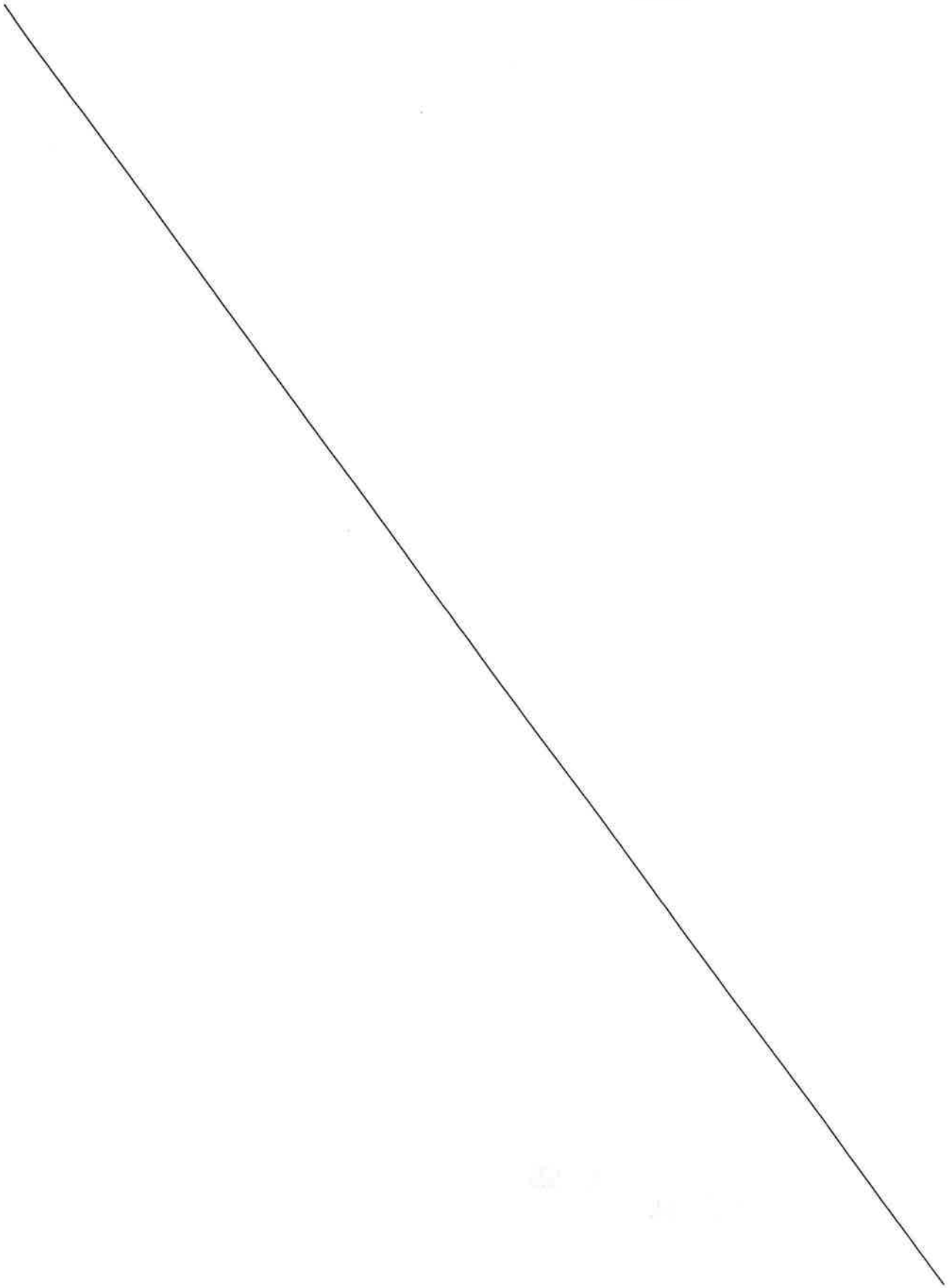

Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle
91130 - RIS-ORANGIS

01 69 02 52 52

contact@ville-ris-orangis.fr

ville-ris-orangis.fr